

# Réseau agro-environnemental de Céligny 2012-2017

*Selon l'Ordonnance sur la qualité écologique du 4 mai 2001*



***Matinée du 30 mai 2015 - Céligny***  
**Céline Rochet**



**BUBO BÜRO**

Bureau d'écologie depuis 2010

22 rue des Lilas  
Bellegarde-sur-Valserine  
01200 France

# Le but de la compensation écologique

*La compensation écologique doit permettre de retrouver la biodiversité d'hier avec les moyens d'aujourd'hui.*



*Champ de céréales au sud de la Bulgarie*

*Jachère près de Guin (FR / Düdingen)*

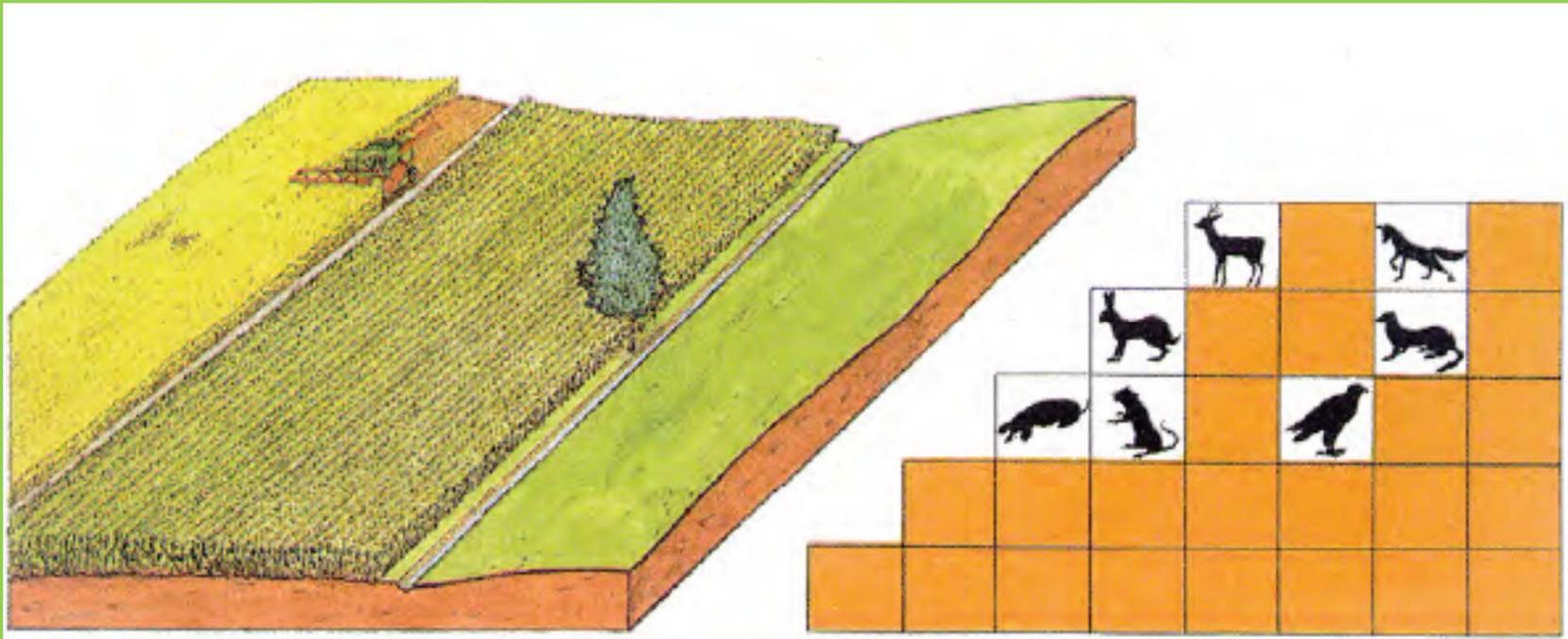






# Pourquoi un projet de réseau?

*Dans un paysage marqué par les améliorations foncières, l'utilisation de pesticides et l'apport d'engrais chimique, seules les espèces les moins exigeantes peuvent survivre.*



# Une vision

- **Compensation écologique = branche de l'exploitation agricole, destinée à la production de biodiversité**
- **Juste rémunération des efforts et des prestations fournis par les agriculteurs dans le domaine de la compensation écologique**

# Changement avec la nouvelle politique agricole 2014 - 2017

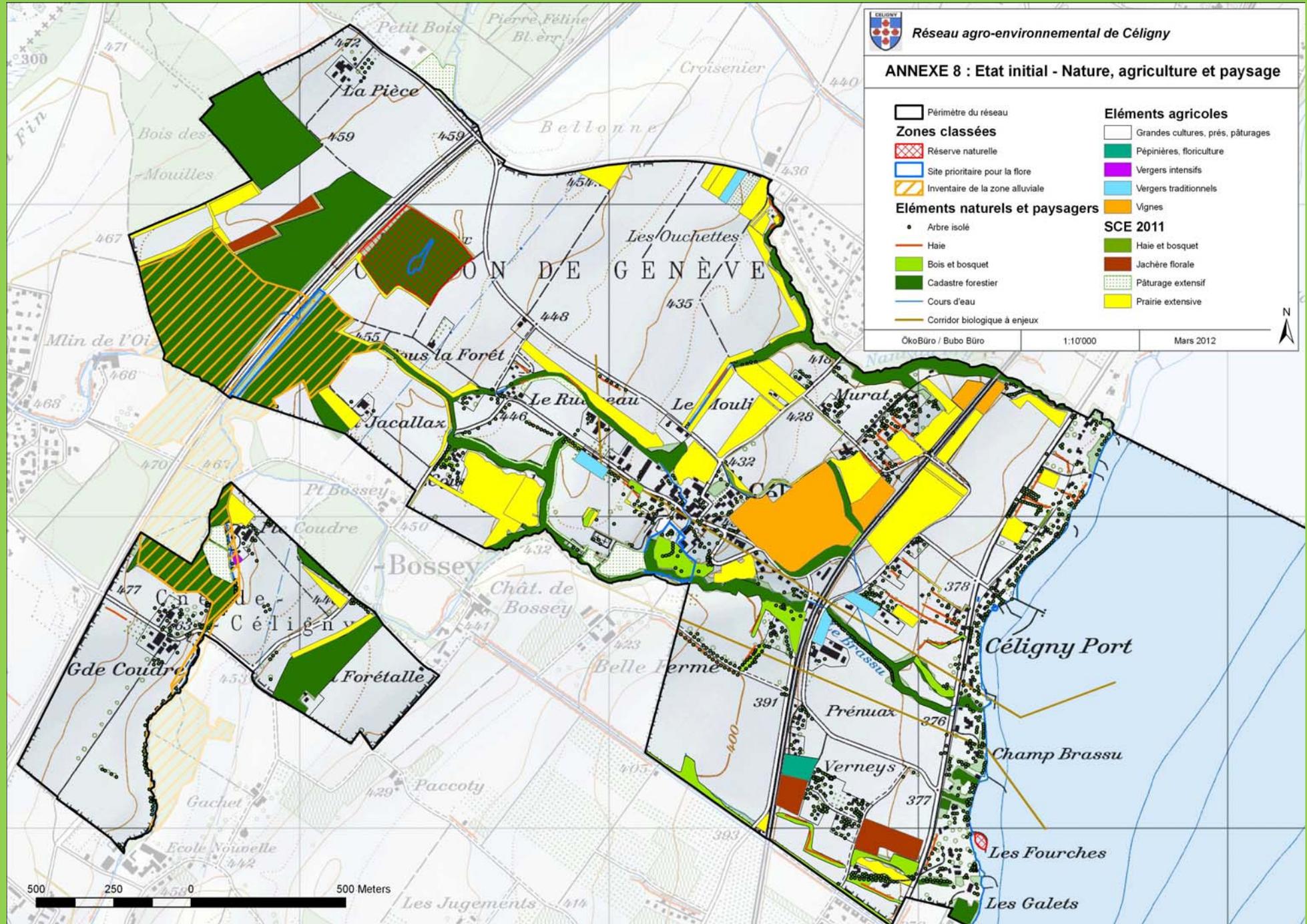
## **Modifications concernant la compensation écologique**

- Périodes de 8 ans (contrat, réseau)
- Nouvelle terminologie : Les surfaces de compensation écologique deviennent des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)
- Deux nouveaux types de SPB

# Organisation du réseau agro-environnemental de Céligny

- **Mandant : collectif d'exploitants de Céligny représenté par Florian Baudet**
- **13 exploitants sur 21 participent au projet de réseau**
- **Financement du projet par les exploitants soutenus par la commune de Céligny et le canton de Genève**

# Céligny : une commune riche en biodiversité



# Objectifs du réseau écologique

- Promouvoir la biodiversité en quantifiant le succès des mesures grâce à la présence d'espèces typiques de la région,
- Améliorer la qualité des SPB par le biais d'un entretien adéquat,
- Mettre en place de nouvelles SPB dans les zones déficitaires.

# Les espèces du RAE



Le Demi-deuil



Le Grand Capricorne



L'Hermine



La Huppe fasciée



L'Alouette des champs



Le Rougequeue à front blanc

# Exemples de mesures d'exploitation

## **Mesure 1 : PRAIRIE EXTENSIVE**

- 10% de la surface non fauchée à chaque utilisation,
- la partie qui reste sur pied peut être déplacée à chaque coupe. / Elle doit être maintenue en hiver et protégée de la pâture d'automne,
- mise en place d'une microstructure tous les 100 m en lisière de forêt.

## **Mesure 2 : PATURAGE EXTENSIF**

- 10% de la surface du pâturage sont protégés de la pâture et laissés sur pied,
- pas de coupe de nettoyage sauf pour lutter contre des espèces problématiques,
- mise en place d'une microstructure tous les 10 ares.

## Mesure 3A : Jachère florale

- Lutter contre les mauvaises herbes (chardon, chiendent, lampé),
- en cas de déplacement de la jachère, la nouvelle surface mise en place (jachère ou équivalent) ne doit pas diminuer de plus de 10%,
- pour la mise en place d'une nouvelle surface, sa largeur ne doit pas être inférieure à 9m. / Le semis peut être irrégulier et deux fois moins dense que ce qui est recommandé.

# Réalisations sur le terrain



Pose d'un nichoir



Une microstructure



Une prairie extensive fleurie



Réseau agro-environnemental de Céligny

### ANNEXE 18 : Prévisions 2017 pour la mise en place de nouvelles SCE

- |                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| Périètre du réseau               | Zones prioritaires |
| Création de nouvelles SCE        | Zone déficitaire   |
| Arbre isolé                      | Zone structurée    |
| Microstructure                   | <b>SCE 2011</b>    |
| Nichoir Huppe fasciée            | Haie               |
| Nichoir Rougequeue à front blanc | Jachère florale    |
|                                  | Pâturage extensif  |
|                                  | Prairie extensive  |

ÖkoBüro / Bubo Büro      1:10'000      Avril 2012

